

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-252

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

**Marché de maîtrise d'œuvre - Parc Naturel Urbain - Phase 1 -
Aménagement du Boulevard Main - Avenant n°1**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction de l'Espace Public

**Marché de maîtrise d'œuvre - Parc Naturel Urbain -
Phase 1 - Aménagement du Boulevard Main -
Avenant n°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fil conducteur de cette opération qui s'insère dans la démarche de création du Parc Naturel Urbain (PNU), initiée dans le cadre d'«Action Cœur de Ville», est la Sèvre avec pour objectifs d'affirmer les trames vertes et bleues, de créer un grand «îlot de fraîcheur» et un corridor de biodiversité.

Ce projet s'inscrit, en effet, dans un contexte où la demande sociale de «nature en ville» est forte et la problématique du changement climatique prégnante.

A travers le concept de Parc Naturel Urbain, il s'agit de s'inscrire dans une nouvelle centralité qui prolonge le centre historique sur la rive droite de la Sèvre.

Ainsi, si ce site a une vocation à dominante résidentielle de type faubourg, il est également un lieu d'activités, essentiel de par son tissu commercial, et a une dimension culturelle nationale avec le Moulin du Roc et intercommunale avec la Médiathèque. Cette opération constitue la première phase du projet d'aménagement des espaces publics du Parc Naturel Urbain de la Sèvre dont Port Boinot est la porte d'entrée. Elle participe à créer une nouvelle centralité, support de lieux de détente, de rencontres, de lien social, d'activités, de culture et de tourisme.

Le programme de cette opération, qui constitue la première phase du projet d'aménagement des espaces publics du Parc Naturel Urbain de la Sèvre, ainsi que l'enveloppe prévisionnelle du Maître d'ouvrage affectée aux travaux de 2 414 750 € HT (soit 2 897 700 € TTC), ont été approuvés par délibération du Conseil municipal en date du 25 janvier 2021.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement composé des cabinets URBICUS (mandataire), VERDI Ingénierie Sud-Ouest et TRANSITEC Ingénieurs Conseils pour un montant provisoire de 224 932,50 € HT (soit 269 919,02 € TTC).

L'élaboration de l'avant-projet a fait l'objet d'une concertation (questionnaires riverains et commerçants, ateliers, consultations) permettant de confirmer le programme et notamment :

- la création d'un grand jardin central qui s'étend sur l'ensemble de l'axe (boulevard Main, Allée Dunant, place du Port) afin de guider vers Port Boinot et les bords de Sèvre ;
- des espaces verts permettant l'infiltration des eaux de pluies, tout en étant praticables et offrant deux ambiances (une de clairière arborée et une de forêt urbaine) ;
- le traitement de la voie en zone de rencontre et mise en place d'un double-sens cyclable pour répondre aux déplacements en mode actif ;
- l'aménagement d'une large promenade pour des déplacements plus apaisés et la desserte des équipements (médiathèque et Moulin du Roc) ;
- l'élargissement des trottoirs avec la plantation des pieds de façade en tenant compte des devantures afin de créer un cheminement plus apaisé et permettre l'installation de terrasses rue Baugier ;
- l'organisation du stationnement de part et d'autre de la voie sur le boulevard et le long du trottoir sud de la rue Baugier ;
- le maintien du monument aux morts dans son positionnement actuel avec l'aménagement d'un parvis en pavés ;
- l'installation d'une réplique de la Fontaine Dauphin place du Port en proue du boulevard jardin afin de le relier aux bords de Sèvre sur le thème de l'eau.

Dans le dossier des études d'avant-projet, la maîtrise d'œuvre estime le montant prévisionnel des travaux à 2 414 750 € HT.

Conformément aux dispositions du marché, l'avenant fixe la rémunération définitive du maître d'œuvre à 146 407,52 € HT (175 689,02 € TTC) pour la mission de base, soit avec les missions complémentaires, un montant total de 224 932,52 € HT (269 919,02 € TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- arrêter le coût prévisionnel des travaux sur la base des études d'AVP ;
- arrêter le forfait de rémunération dans les conditions prévues par le marché de maîtrise d'œuvre (à l'avancement actuel des études, l'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage est respectée) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX